

Français

INTRODUCTION

Nos sociétés contemporaines, ensemble avec les obtentions et découvertes spectaculaires, il semble qu'elles héritent des défis nouveaux, des problèmes sans précédent, des questions ignorées qui cherchent une réponse en persistance et engendrent la nécessité pour une compréhension profonde des valeurs qui étaient données jusqu'aujourd'hui et pour des directions spécifiques.

Les nouvelles données scientifiques et technologiques touchent le caractère sacré de la personne, influencent les relations et palpent le coeur même du mystère de la vie. C'est la raison pour laquelle de plus en plus les fidèles éprouvent le besoin d'être soutenus de la part de l'Église. En parallèle, les porteurs de la société, les corps législatifs et parlementaires et les communautés médicales demandent intensesment la parole ecclésiastique précise et bien fondée.

L'Église de Grèce, après une réflexion profonde, longue collaboration, une étude théologique méthodique, une compréhension des données, un échange des vues et un effort studieux de la part de la Commission Bioéthique de la Sainte Synode, a abouti à un texte de 82 positions de base pour la reproduction as-

sistée qui a été approuvé par la Synode de la Hierarchie en octobre 2005.

Ce texte est assez détaillé et systématique en sa présence non pas pour emprisonner les fidèles avec des remèdes de comportement pas libres, mais surtout parce qu' une telle position facilite la meilleure information et la compréhension plus détaillée des composantes subordonnées du problème. Cette position contribue dans un mesure du possible à la prise des décisions avec plus de responsabilité et de maturité, de la part des fidèles.

De même ce texte, malgré son adoption par la Sainte Synode, est offert comme premier texte pour débat et dialogue et non pas comme texte final non-négociable de la parole ecclésiastique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas pris la forme d'une circulaire. Nous estimons qu'il conserve la précision de la réalité scientifique et clinique, il sauvegarde les valeurs de base de l'anthropologie Orthodoxe subordonnées au même sujet et il est clair qu'il peut diriger à qui le demande, embrasse l'homme à l'image de Dieu et constitue un outil commode à l'offre du témoignage de l'Église Orthodoxe.

POSITIONS FONDAMENTALES SUR L'ÉTHIQUE DE LA REPRODUCTION ASSISTÉE

I. Introduction

1. La question de la reproduction assistée ou, plus précisément, de la fécondation, est un sujet d'une grande dimension spirituelle et d'une importance psychologique unique avec des implications sociales. Les techniques modernes de reproduction permettent la réalisation des attentes des époux moins féconds et permettent de satisfaire les besoins profonds de paternité et de maternité. Ceci pourrait bien renforcer la cohésion de la vie en couple et accroître le sentiment de plénitude et de réalisation au niveau familiale, mais d'autre part ceci peut créer des problèmes sans précédent, de nature morale, médicale, psychologique, légale et sociale. Ces problèmes résultent de la mécanisation d'un fait qui est par excellence personnel, profondément sentimental et sacré. Leur envergure et leur diversité varient en fonction des techniques utilisées, des conditions sous lesquelles ces dernières sont appliquées ainsi que des possibilités incontrôlables

avec des conséquences inévitables qu'elles peuvent engendrer.

2. La reproduction assistée représente, sans aucun doute, un progrès médical et biologique impressionnant qui a des implications sociales profondes. Le fait de la naissance d'un nouvel être humain auquel elle est liée, est salué avec grande admiration, émerveillement et joie. Cependant, le problème du niveau de la qualité de sa vie aussi bien que de ses parents n'est pas dépourvu de son importance. Pour l'Église, la qualité de vie d'un être humain ne signifie pas seulement l'intégrité biologique ou psychologique et le bonheur social, mais avec tout cela aussi la capacité de l'accomplissement spirituel. C'est cette dimension spirituelle qui octroie à l'homme le sentiment d'harmonie psychosomatique ainsi que l'étendue de sa plénitude existentielle.

II. Principales positions théologiques

3. L'Église, en embrassant et en transformant notre conscience, détecte et conserve les possibilités énormes et les perspectives immenses offertes par la grâce de Dieu. Par conséquent, elle ne peut être perçue nullement comme une autorité formelle qui vise à contrôler et diriger notre vie. Elle n'a pas comme objectif l'imposition de règles et d'interdictions dans notre vie, mais la mise en place du critère qui nous guidera à la connaissance de la vérité libératrice (Jean 8:32).

4. L'Église connaît en profondeur et perçoit avec sympathie notre nature humaine et notre faiblesse. Néanmoins, elle cherche à protéger le caractère sacré

de notre personne, à inspirer le besoin de Dieu avec le désir de procréer, par sa philanthropie à offrir l'intégrité de sa vérité et par son économie à donner la précision de la volonté divine.

5. Un élément fondamental de l'anthropologie Orthodoxe est la reconnaissance du caractère sacré de l'existence de l'être humain, qui réunit par son existence le monde perceptible et intelligible. L'objectif de l'homme qui est fait "*à l'image*" de Dieu est de se ressembler à Lui (Genèse 1:26), c'est à dire, atteindre la déification et la sainteté. C'est dans cet objectif que l'homme travaille, développe sa famille, cultive les arts et les sciences, organise les sociétés. C'est la raison pour laquelle lorsqu'on s'occupe de l'homme et à fortiori, lorsqu'on expérimente avec lui, on commet un acte sacré et par conséquent il faut agir avec sainte crainte et respect.

6. L'homme ne détermine pas sa propre existence. Toute référence à l'origine de sa vie doit engendrer un sentiment d'émerveillement et non pas de "hybris" (outrage). Soit Dieu est perçu comme le donneur de la vie et donc Il est abordé avec crainte, soit nous L'ignorons et nous agissons comme si nous étions nous-mêmes des dieux. Dans ce deuxième cas nous avons le cas "d'outrage", les conséquences duquel sont fatales.

III. L'importance de la double nature psychosomatique de l'homme

7. Tout homme a une âme éternelle et immortelle, qui est étroitement liée à son corps. La double nature psychosomatique est interrompue momentanément

par la mort biologique et puis se rétablit au moment de la résurrection des corps au Royaume de Dieu.

8. Le début biologique de l'être humain marque en même temps sa naissance en tant qu'entité psychosomatique avec la capacité inhérente de devenir "*enfant de Dieu*" (Jean 1:12). La fécondation, avec la vie et l'entité biologiques, attribue à l'homme son existence, son être, son âme.

9. L'âme ne s'installe pas dans le corps. Elle est co-engendrée. L'âme est née avec le corps.

Saint Grégoire de Nysse parle longuement sur la simultanéité de la naissance de l'âme et du corps. "*Puisque l'homme est un, dans sa composition d'âme et de corps, son être ne doit avoir qu'une seule et commune origine: autrement dit, si le corps venait d'abord et l'âme ensuite, il faudrait dire l'homme à la fois plus ancien et plus jeune que lui-même... Quant à la création des êtres particuliers, un principe ne précède pas l'autre dans l'existence: ni l'âme ne vient avant le corps, ni l'inverse: l'homme ainsi partagé par une différence temporelle serait comme en conflit avec lui-même*". (*"La création de l'homme"*, EPIE, 5, 206).

10. Chaque homme conçu même s'il a un début, n'a pas de fin. Le début, la conception de tout homme, représente pour l'Église Orthodoxe un évènement d'importance unique. La destination divine et la perspective du royaume éternel donne au moment de la conception un aspect unique, qui dépasse les limites de l'identité biologique et de la vie éphémère.

IV. Le besoin de la maternité

11. Le désir de la procréation est naturel et sacré. L'Église voit en ce désir le plan divin de la création de l'homme, afin que ce dernier participe à Sa béatitude. Saint Jean Damascène écrit: *“Désormais, Dieu, Qui est bon et plus que bon ne trouva plus la satisfaction en la contemplation de soi, mais, dans un excès de bonté, souhaite que certaines choses existent afin qu’elles jouissent de Ses bénéfices et de participer à Sa bonté. Il prit toutes les choses de leur état de non existence et les créa, aussi bien ce qui est visible que ce qui est invisible. Même l’homme lui-même, qui est composé du visible et de l’invisible”*. (traduction libre, “Sur la Création”, EPIE 1, 142)

12. L'anatomie, la physiologie, le cycle menstruel, l'équilibre hormonal, la psychologie du sexe féminin relative à tout cela sont orientés vers la maternité. Pendant la grossesse la femme vit et exprime au plus haut degré les particularités de son sexe et de sa nature. Le fonctionnement le plus essentiel du corps féminin, vers lequel se dirige toute l'existence féminine, est celle de la reproduction. La femme existe anatomiquement, physiologiquement et sentimentalement pour le fœtus, la grossesse et la procréation.

13. Par analogie au besoin de la maternité il y a également le besoin de la paternité. Pour ces raisons, l'Église reconnaît que la stérilité et la non procréation pourrait devenir une croix insoutenable, qui entraîne souvent des troubles psychiques intenses, de grandes difficultés sociales et parfois même des problèmes in-

surmontables pour l'harmonie du couple. Mais au-delà du caractère d'une imperfection biologique, elle perçoit la volonté de Dieu ou l'éventualité d'une bénédiction, qui s'expriment comme une épreuve.

14. De surcroît, comme l'Église reconnaît à chaque homme pas seulement une identité physique (biologique, psychologique, etc.), mais surtout des possibilités spirituelles illimitées, elle s'oppose à la conception selon laquelle la sous fécondité est un handicap ou un facteur de faiblesse sociale incurable. Des couples qui ont des difficultés à procréer, mais qui ont une orientation spirituelle précise, très fréquemment deviennent très productifs dans d'autres secteurs de la vie spirituelle et sociale.

15. En voyant les progrès actuels de la science et de la technologie, l'Église réalise que pour chaque homme un grand nombre de désirs qui semblaient hier oniriques, apparaissent aujourd'hui comme des espoirs bien fondés. Elle reçoit ce fait avec joie et enthousiasme particuliers. Cependant, elle perçoit que le progrès technologique transforme souvent les désirs en besoins et rend la lutte pour la liberté spirituelle plus ardue.

16. Cette mentalité a comme conséquence le paradoxe suivant: malgré le fait que de nos jours le désir de procréation des parents féconds est dangereusement déprécié, le besoin des parents sous féconds d'avoir des enfants devient socialement et psychologiquement un impératif. Le problème est d'autant plus intense aux sociétés closes où la pression sociale empire les choses. Cependant, la sous fécondité est parfois une

souape de sûreté de la nature pour éviter le fardeau de la procréation à ceux qui le toléreraient mal. Souvent, lorsque ces gens insistent et ont des enfants, ils héritent aussi des problèmes insolubles.

17. L'Église et ses bergers contribueraient énormément au changement des mentalités malsaines et des contraintes sociales injustifiées. Ils pourraient parallèlement contribuer à cultiver la notion selon laquelle la naissance d'un enfant est considérée comme grande bénédiction, mais en même temps la sous fécondité ne dévalorise pas les époux, ne porte pas de préjudice à la relation et n'abolit pas le mariage.

18. La persévérance et l'effort par tous les moyens de surmonter la stérilité porte le danger de transformer le désir naturel et sacré de la procréation en volonté intransigeante qui, en outre, s'oppose à celle de Dieu. Tout effort thérapeutique de la stérilité devrait laisser place à l'acceptation, en toute humilité, d'un éventuel échec.

19. L'origine de chaque homme à l'image de Dieu est du fait de la volonté humaine d'une part, mais il est également du fait de la volonté de Dieu. La technologie moderne, bien qu'elle soit une grande bénédiction de Dieu pour l'homme lorsqu'elle est utilisée avec sagesse et respect, elle donne à l'homme en même temps la possibilité de s'opposer à la volonté de Dieu, comme elle se manifeste à travers Ses lois naturelles. Et là où Dieu veut, l'homme peut s'y opposer, et là où Dieu refuse, l'homme peut persévérer.

20. Tout homme né ne vient pas dans ce monde juste pour décorer la vie de ses parents, ni pour augmenter

leurs biens dans cette vie, ni pour constituer leur suite biologique et psychologique, mais il est la création de Dieu pour la vie éternelle, un cadeau d'amour et de confiance de Dieu aux parents pour cette vie. Il vient pour exprimer Son amour cénotique, principalement pour vivre lui-même en vérité et moins pour satisfaire sentimentalement ou socialement ses parents.

21. Pour ces raisons, la conception de tout homme doit être l'expression attestée de la volonté divine et non pas le résultat exclusif d'un choix et d'une décision humaine. En d'autres termes, elle doit être le fruit d'une libre et humble soumission de la volonté des parents à la volonté de Dieu. Le plus grand don de Dieu à l'homme est le libre arbitre, tandis que sa plus grande menace est sa propre volonté humaine.

V. Le caractère sacré du début de l'être humain

22. La façon par laquelle la vie débute est sacrée. Le début précis de la vie dans le cadre de la physiologie est dispensé de la sensation humaine. L'évènement a lieu "en secret", il se combine avec la plus intense expression de l'amour des époux et honore le corps humain de la meilleure façon. La fonction de la reproduction est également sexuelle; c'est la seule fonction qui ne s'exerce pas par réflexion mais elle dépend du libre arbitre de l'homme. C'est la fonction psychosomatique par excellence qui nécessite la participation de tous les deux sexes.

23. La technologie moderne nous introduit désormais à la logique des rapports conjugaux sans repro-

duction et de la reproduction sans rapports conjugaux. Le dynamisme de la technologie enlève le commencement de la vie de la chaleur et de l'obscurité du corps maternel et les met dans le froid et la transparence des conditions "in vitro". Il remplace le moment inconnu de la procréation avec la connaissance précise de ce moment sacré, l'unicité de la présence des époux avec leur absence et leur substitution par le personnel médical. Au moment sacré du début de la vie humaine, les parents ne sont pas ensemble, ni même présents. L'enfant est "construit" par les médecins et les infirmiers. Il n'est pas "conçu" par les parents. Il peut, en plus, ne pas avoir les matériaux génétiques de ses "parents". Il se peut qu'il y a entre eux une tierce personne: le "donneur".

24. La façon utilisée pour provoquer l'éjaculation du sperme se fait par des moyens pas naturels, qui sont d'habitude inacceptables moralement. Il s'agit d'un orgasme hors du cadre naturel, qui traumatise de toute manière le caractère sacré de l'évènement. Bien sûr, lorsque c'est dans le but de la procréation, cela ne peut être considéré comme un péché de perte du sperme, à condition que cela se fasse par des moyens non humiliants pour l'être humain. Cela exige en tout cas de la sensibilité et de l'attention particulières.

VI. Statut et nature de l'embryon

25. L'embryon a une origine et une perspective humaines. Ses cellules, son matériel génétique, sa morphologie et sa physiologie sont humains ainsi que sa

possibilité de se développer en être humain parfait, et rien d'autre, scelle son existence humaine.

Un ovule fécondé ne peut plus être refécondé par un autre spermatozoïde. Les caractéristiques d'une nouvelle vie humaine ont été déterminées sans retour. La fécondation est finale et non inversable.

26. Le spermatozoïde est celui du père tandis que l'ovule est celui de la mère. L'embryon, au contraire, juste après le moment de sa fécondation acquiert sa propre identité. Il appartient bien aux parents qui ont la responsabilité et l'obligation de sa protection, puisqu'ils l'ont voulu et l'on crée, mais il est indépendant concernant le droit de compléter son développement, pour qu'il puisse exprimer sa propre volonté.

27. Le zygote¹, l'embryon des premiers jours, l'embryon implanté, l'embryon formé ou celui des neuf mois, le nouveau-né, le petit enfant, l'adolescent, l'adulte, la personne âgée, l'homme à toutes les étapes de son développement a la même parfaite identité humaine. Du début de la conception, l'embryon n'est plus un ovule fécondé; c'est un homme parfait en identité qui se perfectionne continuellement en ce qui concerne l'expression et l'organisation du phénotype.

VII. Situation spirituelle de l'embryon

28. Tout cela conduit à la conclusion que le début de la vie biologique chez l'homme s'identifie à un évè-

1. Zygote: la première cellule qui provient de la fécondation de l'ovule par un spermatozoïde.

nement d'une importance unique et sans précédent: la naissance d'une âme nouvelle. A chaque embryon donc, par la multiplication cellulaire qui caractérise le développement de son corps, par le transfert héréditaire et les caractéristiques qui forment sa personne, a lieu la naissance et le développement de son âme. L'embryon passera avec son âme de l'enveloppe humaine à l'habit de la divinité, du temps à l'éternité, de l'usure à l'incorruptibilité, de la similitude physique aux parents à la ressemblance spirituelle de Dieu. Dans l'embryon existe humblement l'image de Dieu.

29. De même que le perfectionnement corporel d'un être humain exige une préparation biologique de plusieurs mois, la grossesse, de la même manière le processus de la manifestation de l'âme a une durée ; il débute à la conception pour être achevé par la suite. Plus la procédure de perfectionnement biologique avance, plus le degré de manifestation des fonctions de l'âme augmente. Selon saint Grégoire le Théologien, à mesure que le corps se développe et se perfectionne, de plus en plus la sagesse, la prudence et la vertu de l'âme se débordent (Paroles Dogmatiques, VIII De l'âme PG37 453-454).

30. L'évènement de la rencontre de la Mère de Dieu avec Elisabeth et le tressaillement de l'embryon Prodrome (Luc 1:41) en reconnaissant l'embryon Jésus, se réfèrent non seulement à la mobilité biologique, mais aussi à l'expression spirituelle de l'âme dans l'embryon.

31. Des références analogues dans les textes de l'Ancien Testament parlent d'évènements spirituels

importants qui se sont passés à de grands hommes (David, Hésau, Jérémie) “dans le ventre de leur mères”, en démontrant ainsi que l’état embryonnaire est une phase de la vie humaine pendant laquelle la grâce de Dieu agit sur l’homme.

Mais l’Apôtre Paul aussi, dans sa lettre aux Galates, prétend que sa vocation date de la période où il était dans le ventre de sa mère. “*Mais, lorsqu’il plut à celui qui m’avait mis à part dès le sein de ma mère, et qui m’a appelé par sa grâce*” (Gal. 1:15).

Dieu donc appelle, sanctifie, destine, nomme des prophètes et des apôtres même au cours de leur âge embryonnaire.

32. L’évènement de la conception est considéré comme majeur, particulièrement béni et sacré. C’est pour cette raison que l’Église rappelle et fête les conceptions des personnes de l’économie divine. Tout d’abord, elle nous rappelle le mystère indicible de la conception du Seigneur, c’est à dire le jour de l’Annonciation à la Sainte Vierge, le 25 mars, ensuite la conception de la Sainte Vierge, le 9 décembre, et finalement la conception de Saint Jean le Prodrome, le 23 septembre.

VIII. Droits moraux de l’embryon.

33. À travers le fait que l’embryon est un être humain et une personne en évolution, vie dépendante qui a découlée de la volonté des tiers, incapable de se défendre et de subvenir à ses besoins seul, résultent évidemment ses droits aussi.

34. Le premier droit est celui de l'identité humaine. L'embryon a moralement le droit indéniable de manifester lui-même son identité et de développer sa personnalité. Nous, au lieu de décider ce qu'il est et qu'il est, on doit lui donner la possibilité afin qu'il nous le révèle lui-même, qu'il prouve que c'est un être humain et qu'il nous montre ses caractéristiques physiques et psychiques qui le différencient et le distinguent de tous les autres hommes. Ce droit doit être protégé par la science et la société.

35. Le second droit c'est le droit à la vie. La voie naturelle de l'embryon c'est celle de tout homme. Le droit à la vie doit lui être reconnu. Nous devons le protéger et prendre soin de lui. L'embryon doit atteindre sa propre situation de vie autonome dans les meilleures conditions possibles. Mais le but de son existence doit être toujours sa vie et jamais l'expérimentation (embryons expérimentaux), les embryons en surplus (embryons excédentaires) ou l'attente en congélation (embryons congelés). Le fait que pour des milliers d'embryons l'espace chaud du développement maternel a été remplacé par l'environnement glacial d'un congélateur et la possibilité de vie par la perspective de l'expérimentation et de la mort constitue une dégradation de la valeur humaine et une insulte du droit à la vie.

36. Le troisième droit c'est le droit à l'éternité. L'embryon a la perspective de l'immortalité, il est destiné à partir du moment de sa conception à la vie éternelle. Cela indique le droit de Dieu de répéter Son image chez l'homme.

IX. Questions de la fécondation in vitro

37. De tout ce qui précède il ressort que les techniques modernes de la fécondation in vitro impliquent des paramètres moraux et spirituels exigeant de l'Église une circonspection, fondée sur les quatre points suivants:

a. La conception de l'être humain par les techniques modernes est asexuelle, dans le sens où elle est dénuée du caractère sacré, de la sécurité et de la certitude de la rencontre conjugale. L'homme n'est plus engendré naturellement, mais est "fabriqué" artificiellement.

b. À l'opposé des embryons et du sperme, les ovules se congèlent très difficilement. C'est la raison pour laquelle les pratiques habituelles facilitent la production stimulée d'ovules en grand nombre, dont la fécondation aboutit au problème des embryons excédentaires et congelés.

c. Le fait que la fécondation se fait hors du corps maternel et en l'absence des parents crée des possibilités infinies de fécondations suspectes non naturelles et immorales, avec tous les problèmes qui en découlent.

d. La fécondation in vitro donne d'énormes possibilités de traitement génétique antérieur à l'implantation et d'intervention avec des conséquences imprévisibles.

38. La conception asexuelle dénude le moment du commencement psychosomatique de l'être humain de l'ambiance d'intense amour conjugal et de leur union psychosomatique. La loi de Dieu détermine que chaque être humain doit être engendré par un amour pro-

fond et non pas seulement par l'union artificielle de cellules génétiques (gamètes). Le fait que l'homme a "*son être prêté*" (Saint Maxime le Confesseur) ne s'accorde pas avec son exigence de fixer lui-même la modalité du commencement de son existence, de détacher la création de son existence de la relation d'amour des parents et de la diriger dans des laboratoires médicaux avec des préférences et des choix personnels.

39. La conséquence directe de la fécondation in vitro est la création des "embryons en surplus". L'Église refuse cette notion, parce qu'elle ne peut pas accepter qu'il existe des êtres humains en surplus, dont la destinée est déterminée par des tiers. Chaque être humain – et donc chaque embryon – détient l'unicité de la personne, le caractère sacré de l'image unique de Dieu et la nécessité de communion des autres avec lui.

40. Les mal nommés "embryons en surplus" sont conservés en congélation soit pour une utilisation future par les parents naturels, soit pour être attribués à d'autres "parents", soit pour effectuer des expériences, soit dans le but de constituer des laboratoires d'organogénèse pour couvrir les besoins en greffes, soit enfin pour être détruits. C'est bien entendu que l'Église ne peut bénir aucun de ces cas. De même, l'anthropologie et la théologie Orthodoxes ne peuvent pas justifier l'existence des embryons indépendant du processus de la grossesse. Chaque embryon constitue une image de Dieu à qui doit être donnée l'occasion de Lui ressembler.

41. Cependant, la congélation des embryons est liée à d'autres problèmes insurmontables. Par exemple,

combien de temps est-il permis de conserver des embryons en congélation et qu'est-ce qu'ils deviennent en cas de divorce, de décès ou de toute autre raison où les parents ne les réclameront pas? Il est préférable qu'ils soient détruits ou qu'ils soient donnés à un autre couple? Qui sera compétent pour choisir entre deux maux le moindre?

42. La fécondation in vitro offre de nouvelles possibilités avec des conséquences morales et sociales indéterminées. Ainsi, pour la première fois les idées du don de sperme et d'ovule et la possibilité de reproduction par une mère porteuse font leur apparition. Une telle pratique peut conduire à l'affaiblissement, à la contestation de la relation parents-enfant ou à une relation déséquilibrée entre les deux parents et l'enfant, puisque l'un des deux est parent naturel, tandis que l'autre joue le rôle de beau-père ou belle-mère, ou à l'interférence d'une mère porteuse² dans la relation sacrée des parents génétiques avec l'enfant; à la naissance des frères et sœurs inconnus entre eux; au danger de relation consanguine, etc. Toute forme de fécondation hétérologue³ revient à discréditer le sens de la maternité et de la paternité. Donc l'Église ne devrait pas adopter qu'une tierce personne intervient au processus sacré de la reproduction humaine, par conséquent à celui du mystère du mariage.

2. Mère porteuse: le femme qui porte l'embryon lorsque la mère génétique a des problèmes d'ovulation.

3. Fécondation hétérologue: le fécondation effectuée par don de sperme, d'ovule ou d'embryon.

43. Lorsque l'un des époux contribue biologiquement à la naissance de l'enfant, il s'agit d'un cas similaire à celui d'une adoption, mais quand même diffère de celle-ci du fait que l'un des époux est parent naturel et l'autre joue le rôle de beau-père ou belle-mère. Au contraire, le cas du don d'embryon semble s'apparenter à celui de l'adoption classique.

44. Lorsqu'on effectue un transfert de plusieurs embryons pour accroître les chances de succès, on aboutit souvent à une gestation multiple. La méthode de "réduction sélective du nombre d'embryons" proposée pour l'aboutissement de la grossesse constitue au fond à une destruction d'embryons vivants, que l'Église ne pourrait accepter en aucun cas.

45. La fécondation hétérologue est parfois assimilée à l'adultère. Elle en diffère cependant au fait qu'elle ne présuppose pas de relation érotique extra conjugale qui constitue la raison essentielle d'une qualification de l'adultère en tant que péché et déviation morale. C'est la raison pour laquelle l'Église devrait certes maintenir ses réserves envers la fécondation hétérologue, mais éviter de la considérer comme un adultère.

46. La possibilité de grossesse par mère porteuse ou de substitution⁴ peut certes avoir un volet positif, dans la mesure où elle est au service de la grossesse dans l'amour. Étant donné la relation qui se développe

4. Mère porteuse ou de substitution: la femme qui porte l'embryon lorsque la mère génétique a des problèmes d'ovulation. Dans le cas où l'ovule provient de la mère, on se réfère au terme "*mère porteuse*". Si elle prête l'utérus aussi que l'ovule, on parle de "*mère de substitution*".

avec l'embryon pendant la grossesse est essentielle et constitue une part indissociable de la maternité, et du développement de l'embryon également, la poursuite de la relation mère porteuse-enfant défavorise les parents génétiques d'une part, et d'autre part, son interruption défavorise la mère porteuse et surtout l'enfant. Pour cette raison et surtout parce que ceci bouleverse la cohésion familiale, l'Église trouve difficile de bénir une telle déviation par rapport au processus naturel.

47. La fécondation in vitro permet également aux femmes non mariées de procréer un enfant, fait qui doit être rejeté parce que d'une part ceci sous entend une naissance hors mariage et d'autre part c'est injuste pour l'enfant dans la mesure où cela présume qu'il soit élevé en l'absence d'un père.

On peut classer dans cette même catégorie les cas de fécondation par sperme d'un époux décédé ou d'une gestation d'un embryon congelé après le décès de l'époux.

48. Il en va de même pour la procréation chez les mères trop âgées. Ce genre de conception résulte du désir égoïste de la mère d'avoir un enfant malgré le fait que les conditions que la nature elle-même donne à la mère d'élever cet enfant sont limitées. L'enfant ainsi conçu apportera certes la joie de la naissance à ses parents, mais lui-même n'aura que des possibilités restreintes de jouir de la présence naturelle de ses parents et encore moins de la vigueur de leur jeunesse. Les lois de la nature elles-mêmes déterminent les paramètres de développement d'un être humain. La procréation

chez les mères trop âgées souvent provient d'un désir égoïste qui est injuste pour le nouveau-né.

49. La fécondation artificielle donne la possibilité d'avoir des enfants même à des couples d'homosexuels. L'Église devra s'opposer par tous les moyens à une telle possibilité, car elle constitue non seulement une anomalie naturelle, mais également une perversion morale, avec des conséquences psychologiques catastrophiques pour l'enfant et pour la société.

50. La pratique de la fécondation *in vitro* est liée au contrôle effectué avant l'implantation. Lorsque ce contrôle entraîne une intervention thérapeutique ou préventive et ensuite l'implantation, il est compatible avec la conception médicale classique. Cependant, actuellement ces cas sont, d'une part, très rares, et d'autre part, ils ne sont pas dépourvus de toutes les autres conséquences de la fécondation *in vitro*. En effet, lorsque les examens sont positifs, c'est-à-dire quand une pathologie génétique est diagnostiquée, cela conduit presque toujours à l'interruption de la grossesse.

En outre ce contrôle pourrait conduire à une certaine sélection de caractéristiques (sexe, couleur des cheveux ou des yeux, etc.) ou encore à la destruction d'embryons avec des caractéristiques non désirés et, par conséquent, à servir une conception eugénique de la vie.

C'est pour ces raisons que l'Église doit garder ces réservations explicites à son égard, quoique le contrôle de préimplantation constitue une méthode diagnostique moderne et très prometteuse.

51. Le clonage reproductif supprime le processus naturel de la conception, elle méprise le sexe masculin

–puisqu’elle annule sa participation et son rôle dans la reproduction– elle a un impact négatif à la participation de la mère –vu qu’elle n’y contribue pas sa matière génétique– elle bouleverse l’équilibre entre les sexes, sous certaines conditions elle offense le caractère sacré de la personne et constitue plutôt un outrage (hybris) qu’un succès scientifique.

52. La microfécondation constitue une méthode qui améliore les résultats de l’intervention artificielle dans la reproduction, mais limite encore davantage le rôle de la sélection naturelle, qui fonctionne souvent de façon préventive, puisque la fécondation de l’ovule ne se fait pas dans un milieu de sperme avec de nombreux spermatozoïdes, mais avec un spermatozoïde présélectionné.

Le fait que nous ne sommes pas pour le moment en mesure de diagnostiquer d’avance d’éventuelles anomalies génétiques dans les spermatozoïdes, dont la sélection se fait uniquement selon des critères biologiques, a comme résultat la substitution de la nature dans la responsabilité de créer des embryons génétiquement pathologiques, fait qui représente une raison de plus de réserve morale à l’égard de la microfécondation.

53. Toutes ces pratiques ne sont pas toujours clairement eugéniques dans leur expression, mais elles sont eugéniques dans leur esprit. Elles ne parviennent pas à éviter l’apparition des handicaps, mais habituellement elles font disparaître le handicapé. Tant qu’il n’y aura pas de distinction entre handicap et patient, la seule réponse semble être la mort du patient dans la phase et

l'expression la plus fragile, sacrée et sensible de sa vie. La destruction de l'embryon pathologique semble être la "thérapie" proposée.

54. Le transfert de la fusion des gamètes⁵, à savoir de la conception, hors du corps maternel, ouvre d'immenses potentialités d'interventions génétiques qui peuvent altérer irrémédiablement le genre humain, tant au plan biologique que social, et risque d'avoir un degré de dangerosité incontrôlable. L'incapacité d'imposer des mécanismes de contrôle conjuguée aux immenses possibilités d'interventions génétiques peut s'avérer catastrophique.

X. Le rôle de la technologie

55. Il ne fait aucun doute que la technologie moderne ait contribué de façon inestimable à la recherche en matière de santé et qu'elle promette de le faire encore davantage. Cet état de fait est une exceptionnelle bénédiction de Dieu pour notre époque. Cependant, son usage non mesuré menace l'homme avec sa désacralisation et rend latent le danger qu'il soit considéré comme une machine, avec des pièces des rechanges et des accessoires.

56. L'homme, s'il n'y prend garde, il dirige non pas seulement la technologie, mais il est dirigé par elle également. Il est attiré par ses succès et s'y est assujetti.

5. Gamètes: les cellules génétiques, le spermatozoïde pour l'homme et l'ovule pour la femme.

Au nom de la liberté du progrès scientifique et technologique, qui vise à étendre sa souveraineté sur la nature, c'est possible qu'il détruise sa propre liberté.

57. Dans la mesure où l'utilisation de la technologie non seulement ne viole pas le caractère sacré de la fécondation humaine, mais au contraire elle le soutient, elle est non seulement permise, mais agréable à Dieu et souhaitée. Toutefois le progrès technologique n'est pas un succès quand il impose des choix contre la nature, il trouble l'ordre familial et sa cohésion, il perturbe l'association des lois spirituelles et physiques et il se substitue à Dieu. La réussite n'est pas seulement la découverte talentueuse d'une nouvelle technique révolutionnaire, dans les limites réellement démesurées de la génétique mécanique, mais aussi la réponse effective aux multiples problèmes (génétiques, psychologiques, sociaux, moraux, économiques, légaux, etc.) qui découlent d'une application inconsidérée, notamment en matière d'intervention dans la fécondation.

58. L'Église ne craint pas le changement, ni ne s'oppose au nouveau et à la découverte; mais elle refuse à tout prix, d'une part, le manque de respect de la création et de la personne humaine, et d'autre part, la profanation du caractère sacré de la famille. La fécondation constitue un acte sacré qui requiert crainte de Dieu.

XI. Intérêts financiers, conséquences psychologiques

59. Les nouvelles techniques de reproduction assistée corrompent souvent le pur souhait des parents

d'avoir des enfants par des intérêts financiers incontrôlés des médecins, des cliniques et des entreprises (par exemple, le coût élevé des gonadotrophines⁶ peut constituer une raison majeure pour laquelle, au lieu de collecter les ovules pendant le cycle normal, il est préféré de provoquer une ovulation par administration d'hormones). Pour cette raison, il serait bon que le recours à ces techniques soit sans précipitation ou sous l'influence de pressions psychologiques de la part des personnes qui ont probablement de tels intérêts.

60. Par ailleurs, quand l'acte du don se transforme à celui de la pratique de commerce, acte qui est désormais tellement facile et en fait incontrôlable, risque de dévaloriser la reproduction en un acte de transaction économique et d'une dégénération de l'amour en relation d'affaires.

61. Les méthodes de reproduction assistée ont été appliquées sans bien entendu que l'on puisse a priori connaître les éventuels problèmes psychologiques des embryons conçus de cette manière. On a tenu compte de la demande psychologique et des besoins des parents et non de l'éventuel effet négatif sur le psychisme des enfants. Ceci constitue une dépréciation de la valeur de la vie de l'embryon. Les orphelins, les enfants adoptés, les enfants de parents divorcés manifestent habituellement des problèmes d'adaptation, d'équilibre et d'harmonie psychologiques. Le fait que les di-

6. Gonadotrophines: les hormones qui sont administrées pour stimuler le follicule ovarien.

verses techniques de la fécondation in vitro puissent créer des êtres humains présentant des maladies ou des troubles psychiques congénitales ou innées, surtout lorsque ces techniques comportent des paramètres de processus hétérologue ou de don, constitue encore un autre facteur défavorable pour accepter sans réserve la fécondation in vitro.

62. Une question pertinente est celle de savoir quel impact psychologique peut avoir le fait que, avec le progrès de la technologie génétique, les enfants pourront désormais connaître leur mode de conception ou bien s'ils proviennent d'un don de sperme ou d'ovule. L'éventualité qu'un tel enfant traverse une grave crise d'identité et ensuite, de sociabilité, est un paramètre sérieuse, surtout lorsqu'il apprend qu'il n'est pas porteur des caractéristiques génétiques de ses parents et qu'il ignore qui sont ses parents génétiques, ou qu'il se rend compte que son degré de parenté avec ses deux parents est différent ou encore qu'il a deux ou même trois mères, etc. Les problèmes de ce type se posent avec plus d'acuité dans le cas où l'unité de la famille a été brisée et que s'ensuivent des conséquences juridiques.

63. Des problèmes similaires d'ordre psychologique peuvent également apparaître chez les parents, notamment en cas de la fécondation hétérologue (hétérogène), et des droits de relations de parenté contestables ou d'échecs des méthodes de reproduction artificielle et de brusque anéantissement de leurs plus chers espoirs et attentes.

XII. Cadre juridique

64. En général, la conception juridique moderne s'efforce d'harmoniser de manière équilibrée les principes communément admis dans un pays avec les droits individuels. Dernièrement une loi a été votée dans notre pays (N.3089/2002) sur "l'assistance médicale à la reproduction humaine", assortie d'une seconde loi qui réglemente les détails pratiques (fonctionnement des centres de reproduction assistée, des banques de gamètes et d'embryons, etc.). L'esprit de la première loi, qui implique au fond la seconde, est qualifié par ses initiateurs comme le plus "progressiste" en Europe. La loi évite systématiquement et avec insistance de désigner l'embryon par son nom (on préfère des termes tels que "matériel génétique" et "ovule fécondée", qui sont certainement vagues, imprécis, irrespectueux et erronés). Elle ne se réfère pas aux droits et intérêts de l'enfant, elle accepte la fécondation hétérologue sous ses diverses formes, elle adopte la procréation des femmes non mariées et des concubins, ainsi que la procréation par sperme de conjoint décédé, elle introduit la pratique de la mère porteuse, elle autorise l'expérimentation sur les embryons et, en dépit des réserves et des objections exprimées publiquement de l'Église, elle déprécie en fait l'institution du mariage, affaiblit les liens familiaux et altère le caractère de l'éthique familiale.

65. Puisque la source principale du conflit d'intérêts dans la reproduction assistée réside entre parents et embryons, pendant que ces derniers ne peuvent défen-

dre leurs droits, ni exprimer leur volonté, la possibilité de légitimer des injustices est telle qu'elle impose à l'Église de formuler sa réserve et sa circonspection.

66. Parallèlement, l'impossibilité de prévoir exactement et légalement le statut héréditaire et l'avenir biologique des embryons en cas de décès des parents avant l'implantation ou bien la difficulté de définir les droits relatifs aux embryons congelés en cas de divorce constituent un indice de la complexité et de la difficulté de ces problèmes provoqués, qui ne sont finalement résolus que par la destruction des embryons, ce qui est naturellement inadmissible.

67. Il est absolument indispensable d'instituer un cadre légal précis qui facilite et protège l'application des principales formes de la fécondation provoquée, fondé cependant sur les principes de la bioéthique et de la déontologie. Sur ce point, la parole de l'Église est essentielle et opportune. C'est la raison pour laquelle elle doit, en toute occasion, promouvoir le texte déjà élaboré de ses propositions et réglementations juridiques, d'autant plus que ses propositions ne sont pas un discours théorique et fictif, mais elles sont, pratiquement toutes appliquées dans la plupart des pays de l'Europe.

XIII. Conception spirituelle

68. L'Église accepte la douleur, la maladie et l'infirmité dans le cadre de la chute de l'être humain. Mais en même temps, elle respecte la médecine. Tandis qu'elle bénit toute tentative médicale éthiquement ac-

ceptée de soigner les hommes, elle s'en remet en ultime recours à l'amour de Dieu envers chacun. Sa pensée sur le sujet se résume au chapitre 38 du livre de la Sagesse de Sirah: *“Mon fils, quand tu es malade ne te révolte pas, mais prie le Seigneur et il te guérira”* (L'Ecclesiastique 38:9). Elle envisage tous les problèmes avec patience, humilité et foi. Elle ne dissocie pas les épreuves de l'amour de Dieu, mais elle les voit comme des occasions de salut, des opportunités de sanctification.

69. L'Église ne récuse pas sous divers aphorismes les questions de bioéthique et par conséquent la reproduction assistée, mais elle les laisse ouvertes à une réflexion, donnant parallèlement l'orientation et décrivant l'esprit selon lequel il faut les aborder. Ce qu'elle offre, ce n'est pas une définition générale de la volonté de Dieu, mais la possibilité pour chacun de la reconnaître lui-même dans sa vie.

70. De même, elle considère la naissance de chaque être humain comme inscrite dans le cadre du mystère du mariage. C'est pourquoi elle conçoit que le mystère du début de la vie humaine se réalise au sein d'une union monogamique hétérosexuelle, bénie par le mystère du mariage, où *“l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair”* (Éphésiens 5:31). La conception réalisée dans un laboratoire autre que celui du corps maternel et par un processus différent de celui de l'union conjugale perd de son caractère sacramentel.

XIV. La contre proposition de l'Église

71. La sanctification humaine ne se réalise pas uniquement par la procréation, mais également sans elle. L'Église bénit la procréation, mais elle considère également le mariage sans enfant comme un mariage complet. La stérilité biologique peut s'avérer l'occasion d'une riche fertilité spirituelle pour les époux, s'ils acceptent avec humilité la volonté de Dieu dans leur vie. Au contraire, si le désir d'avoir des enfants devient une volonté inflexible, il est le signe d'une immaturité spirituelle.

72. En outre, l'Église devrait exercer son influence de sorte à infléchir les conceptions sociales erronées sur la stérilité, de manière que les pressions soutenues du milieu social sur les couples stériles soient minimisées dans la mesure du possible et notamment de manière que les couples concernés se rendent compte qu'une carence dans un domaine de la vie –aussi vital soit-il– s'accompagne habituellement d'un grand nombre des possibilités dans d'autres domaines qui attendent leur accomplissement. Notre bonheur et notre destin ne sont pas accomplis par la violation de la nature ou la persistance dans nos volontés, mais par la mise en valeur de nos capacités.

73. Le problème de l'infertilité de certains couples pourrait parfaitement être résolu par l'adoption. L'Église devrait par tous les moyens proposer l'assainissement, la promotion et l'encouragement de l'institution de l'adoption. De cette façon, les drames existant sont quelque peu apaisés, le danger d'une gros-

sesse malheureuse est limité et la volonté humaine est subordonnée à une logique d'amour.

74. La proposition aux conjoints stériles d'adopter et donner naissance aux "embryons en surplus" d'origine inconnue des parents, à la place de l'adoption, est un sujet qui doit être développé davantage. De cette manière, certains embryons peuvent être sauvés et la mère peut vivre le lien de la grossesse avec l'enfant, tandis que l'enfant qui en naîtra aura plus le sentiment d'avoir un lien de parenté solide avec ses parents et moins d'être le fruit d'une adoption. L'éventualité d'un problème résulte de l'identité biologique confuse de l'enfant, ce qui ne se pose pas dans les cas de l'adoption classique.

XV. Orientations pastorales

75. Étant donné que dans les questions des technologies modernes de reproduction, la plupart des fidèles, mais aussi des confesseurs, ignorent les détails qui sont très importants, l'information est nécessaire sur tous les niveaux. La connaissance des techniques employées pour la procréation artificielle, ainsi que les principales positions de l'Église à ce sujet, aident les intéressés à prendre position d'une manière responsable concernant ces sujets.

76. L'Église ne peut, par principe, recommander le recours à la reproduction assistée pour faire face au problème de l'absence d'enfant. Son rôle n'est pas non plus d'approuver des décisions. Elle peut et doit faire face au problème dans la mesure où il est désormais une réalité qui s'est créée indépendamment de sa vo-

lonté ou de son souhait, non pas certainement d'après la précision théologique, mais en vertu de l'économie spirituelle. Conformément à ce qui précède, lorsque on le lui demande, elle doit préciser l'esprit et le moral de son enseignement clairement et librement.

77. Dans ce contexte et en tenant compte du fait que les parents d'aujourd'hui se trouvent confrontés à un grand défi tout en faisant l'objet de pressions intenses, alors que leurs résistances sont limitées, que leurs réserves de foi et de forces intérieures sont réduites, l'Église pourrait suivre les pas suivants pour orienter les fidèles:

a. rendre manifestes et réelles sa compréhension et son amour. Que sa parole soit emplie d'esprit et de vérité, mais aussi de sympathie et philanthropie.

b. exprimer l'importance immense de la nécessité de conserver le caractère sacré du mariage en tout cela, c'est à dire laisser l'espace pour la grâce de Dieu. D'habitude, les épreuves et les privations constituent des occasions uniques de confirmation de la présence de Dieu dans notre vie.

c. informer les fidèles sur le contenu exact de ces méthodes en discussion et mettre en évidence les problèmes éthiques et spirituels qui en découlent.

d. rendre clair que par la suite de tout cela (conception asexuelle, embryons en surplus, possibilités de déviations, possibilités d'interventions et de modifications génétiques avant l'implantation, etc.), l'Église trouve difficile de bénir ces pratiques et adopter des voies étrangères à son esprit.

e. Dans les cas où la procréation bouleverse l'ordre familial normal (mère non mariée, fécondation par le sperme de l'époux décédé, procréation des mères trop

âgées, fécondation hétérologue, don d'utérus, etc.), il est déjà clair qu'une chose pareille ne trouve pas l'accord de l'Église.

f. Lorsqu'il s'agit de parents, qui pour des raisons particulières ne peuvent pas se résigner, qu'il leur soit proposée chaleureusement l'idée de l'adoption ou, dans le cas où cela n'est pas possible, qu'il soit acceptée selon l'économie de l'Église la fécondation qui atteint son but par des méthodes qui cependant ne créent d'embryons en surplus, ni ne comportent aucune forme de don, ni ne laissent aucune marge à la destruction d'embryons. Ainsi par exemple, l'Église pourrait accepter une injection de sperme homologue, dans le cas où le couple serait considéré qu'il souffre de la même maladie et étant donné les deux conjoints sont d'accord et que tout le processus se fait dans le respect de l'esprit des principes susmentionnés. L'Église pourrait également accepter l'assistance à la reproduction par gamètes uniquement des parents, l'implantation dans l'utérus de la mère et la fécondation d'autant d'embryons que de ceux qui seront implantés.

78. Les prêtres devront enseigner avec humilité et dans la foi le besoin des fidèles de revenir à des modes de vie plus naturels et spirituels. Il est en effet bien connu que le mode de vie, la tension et le stress, l'ébranlement de la confiance des hommes et d'autres facteurs relatifs sont considérés comme responsables du niveau très élevé de l'infertilité.

L'Église propose une perception de vie moins sécularisée, qui garantit la simplicité, la paix, la frugalité, la

confiance mutuelle des époux, le recours à l'assistance médicale et en même temps la remise de notre vie entre les mains de Dieu.

79. La prière liturgique et individuelle, la participation active et spirituellement guidé aux Mystères de l'Église, la culture de l'amour, le recours aux intercessions des Saints, les pèlerinages humbles etc., constituent les moyens de l'Église, confirmés par l'expérience, qui nécessitent d'avoir place de nouveau dans la vie des fidèles.

80. Quand l'Église demande aux couples d'éviter certaines techniques qui accroissent les espoirs de procréer, elle devra simultanément inspirer la confiance dans la volonté de Dieu et introduire les fidèles à la logique et à l'expérience de la prière et du "signe".

81. L'Église montre la voie de la précision, mais aussi guérit-elle pastoralement les chutes de ses enfants lorsque, pour de diverses raisons, ils ne peuvent pas, d'une part, mettre en pratique son enseignement, et d'autre part, ils se repentent véritablement.

82. En outre, l'Église envisage toute la question de la reproduction humaine dans une perspective plus large. Ainsi, même si l'acquisition d'enfants en elle-même constitue un don de Dieu et une bénédiction, pourtant l'intérêt des parents doit se centrer sur un fait plus important: parallèlement à leur propre perfection en Christ, il faut qu'ils s'occupent de la bonne éducation, du progrès en Christ et du développement de leurs enfants, de sorte qu'ils puissent dire un jour "*Me voici, moi et les enfants, que Dieu m'a donnés*" (Hebreux 2:13).